

École primaire SAINT MARTIN -BALLANCOURT sur ESSONNE-

Compte rendu du Conseil d'école Du vendredi 21 octobre 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS...

| Éducation Nationale | | Représentants des Parents | | Mairie | |
|---------------------|-----------|---------------------------|------|--------------|-------------------------|
| Mme BESSE | CP | Mme CHAUSSON | APIB | Mme VERLYCK | Adjointe |
| Mme BONHOMME | CE1 | Mme DA ROCHA | FCPE | Mme SOUFFRON | Conseillère |
| Mme DA SILVA | PS-GS | Mme FABRE | APIB | | |
| Mme DELAITRE | PS-MS | Mme GOUDOU | FCPE | Mme MITROVIC | Responsable jeunesse |
| Mme DEVIF | CE2 | Mme KONG | APIB | | |
| Mme DOLZ | CM2 | Mme LAHMIANI | APIB | | |
| Mme FRANÇOIS | RASED | Mme LANGLET | APIB | | |
| Mme HANIN | MS | Mme LAPORTE | APIB | | |
| Mme MARIOT | CP-CE1 | Mme MARTIN | FCPE | | |
| Mme MOUGEOT | PS | Mr MARTIN | FCPE | | |
| Mme PELLETIER | CE1 | Mme MATURIN | APIB | | |
| Mme PELAEZ | CP | Mme PERRUCHOT | FCPE | | |
| Mme PICARD | CE2 | | | | |
| Mme RENCUREL | CM2 | | | | |
| Mme TERRASSON | CM1 | | | | |
| Mme VILLENAVE | GS | | | | |
| Mr LEROY | Directeur | | | | |
| Mr SAINT HILAIRE | CM1 | | | | |

Merci à Mme MARTIN d'avoir accepté de prendre le rôle de secrétaire de séance.

1- Les élections de parents d'élèves

Cette année, les élections ont eu lieu le vendredi 7 octobre 2022 et se sont déroulées exclusivement par correspondance.

Résultats :

- Nombre d'inscrits : 552
- Nombre de votants : 276 (183 en 2021)
- Nbre de bulletins blancs ou nul : 46
- Nbre de suffrage exprimés : 230
- soit **50% de participation.** (31,66% en 2021 et 41,53 % 2020)

Un grand merci à tous les votants ! Le taux de participation est en hausse et nous comptons sur vous l'année prochaine pour faire encore mieux.

Les votes se sont répartis ainsi : **APIB = 47%, FCPE = 53%**

Les **16 sièges** ont été pourvus à égalité entre les deux listes ; la FCPE ne présentant que 5 candidats, les 3 sièges manquants ont donc été redistribués à l'APIB comme le préconise la Loi.

Les résultats ont été affichés sur le panneau donnant sur la rue et à l'entrée du bâtiment élémentaire.

2- La composition du conseil d'école

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres. Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans le mois suivant la proclamation des résultats des élections, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du conseil.

Il est constitué :

- de membres de droit à part entière avec voix délibérative : parents élus titulaires ou suppléants en l'absence de titulaire, représentants de la Mairie, Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale, DDEN et enseignants.
- de membres de droit avec voix consultative : suppléant, aesh...
- de toute autre personne invitée par le directeur avec voix consultative.

C'est une **Instance de décision et de consultation** qui se réunit, a minima, trois fois dans l'année scolaire.

Chaque conseil d'école donne lieu à un **compte-rendu** accessible à tous. Il sera consultable sur le panneau d'affichage extérieur et mis sur le site de l'école, une fois celui-ci remis en place. Une note d'information annonçant sa publication sera collée dans les cahiers de correspondance.

3- Effectifs de l'école et répartition

| | PS | MS | GS | CP | CE1 | CE2 | CM1 | CM2 | TOTAL |
|----------------------|----|----|----|----|-----|-----|-----|----------|------------|
| Rentrée de septembre | 50 | 41 | 49 | 59 | 53 | 54 | 50 | 53 | 409 |
| Après la Toussaint | | +2 | | | | +1 | +1 | -1 +1 | 413 |

Les effectifs, à la rentrée de novembre seront répartis sur **16 classes** de la façon suivante :

Maternelle : PS (25), PS-MS (29), MS (29), PS-GS (28), GS (28)

Élémentaire : CPa (20 – effectif limité par la salle de classe), CPb (24), CE1a (24), CE1b (22), CE2a (24), CE2b (24), CM1a (27), CM1b (27), CM2a (27), CM2b (27).

4. Composition de l'équipe pédagogique 2022-23

L'école est composée de 17 enseignant(e)s et 1 directeur.

A cette équipe enseignante s'ajoute, cette année :

- 7 AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap)
- 3,5 ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles)

L'école bénéficie également d'un soutien de l'équipe du RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Élèves en Difficulté) avec intervention d'une psychologue scolaire, d'une enseignante spécialisée à dominante pédagogique et d'un enseignant spécialisé à dominante rééducative.

5. Organisation des entrées et des sorties des élèves

Sur le bâtiment 1, les entrées et les sorties sont réparties sur les 2 portails, ceci fonctionne très bien et permet une meilleure fluidité des élèves ce qui diminue le risque de bousculade et d'accident. Les entrées sont surveillées par 1 enseignant(e) à chaque portail et 2 enseignant(e)s dans la cour ; le reste des enseignants accueille leurs élèves directement dans les classes.

Sur le bâtiment 2, les entrées se font désormais à la porte principale. Les sorties se font à la porte extérieure des classes sauf à 11h30 pour la classe de PS ; celle-ci se fait sur la porte latérale à l'entrée de l'école.

6. Retards et absences

Le directeur rappelle que toute absence doit être communiquée le plus rapidement possible puis justifiée par écrit sur le cahier de correspondance.

Il rappelle aussi que pour le bien être des élèves et le fonctionnement de la classe, **les retards doivent être évités.** Cela a globalement été le cas sur cette première période, c'est très bien.

La FCPE demande s'il est possible de communiquer autrement que sur le portail d'entrée pour les absences non remplacées d'enseignant. Une solution est en réflexion, peut-être par mail ? Cependant le directeur explique aussi que dans la grande majorité des cas il ne peut être averti de la possibilité de remplacement par l'inspection que le matin même.

7. Exercices de sécurité 2022-2023

La mise en place d'une alarme visuelle, ou audible par tous, doit être mis en place pour l'ensemble des classes des deux bâtiments car tous les systèmes utilisés actuellement ne sont pas efficaces. C'est une demande ancienne qui doit retenir l'attention de la mairie car lors du dernier exercice PPMS, plusieurs classes n'ont pas entendu l'alerte téléphonique mise en place et ne se sont donc pas confinées.

8. Règlement intérieur

Après discussions et ajustements, le nouveau Règlement Intérieur est adopté à l'unanimité des membres présents lors de ce conseil d'école.

Il sera affiché dans les halls d'entrée des deux bâtiments puis publié sur le site d'école dès sa « réouverture ». Une note d'information annonçant sa publication sera collée dans les cahiers de correspondance.

9. Travaux, aménagements, investissements

Depuis le début de l'été ont été réalisées :

- l'installation des vidéos projecteur et ordinateurs dans les classes du bâtiment 1.
- la pose d'une porte coupe-feu dans le couloir, à l'étage du bâtiment 1.
- la pose de films sur les vitres des classes donnant sur la cour (bâtiment 1). Cela faisait longtemps que cet aménagement était demandé par les représentants de parents d'élèves et par l'équipe pédagogique. Cette avancée est importante pour le bien-être des élèves dans ces classes. Néanmoins, la pose de films intérieurs sera moins efficace qu'une pose extérieure, notamment pour ce qui concerne la limitation de la chaleur.

Le Conseil d'école demande à la mairie de prévoir un temps de concertation en amont des prises de décision pour ce qui concerne les travaux d'importance.

Les enseignantes de maternelle dénoncent le fait qu'aucun des travaux demandés sur le bâtiment 2 n'ait été entrepris malgré de nombreuses doléances.

Les enseignantes de maternelle demandent également pourquoi le budget draps pour mettre sur les lits du Croc Loisirs a été imputé sur le budget de fonctionnement au lieu de l'investissement, comme prévu à la demande. Cela a sérieusement grevé le budget initialement attribué à l'achat de matériel pour les classes. Mme VERLYCK n'étant pas informée de la situation, elle va se renseigner et revenir au plus vite vers l'école. Le directeur répond que les draps ne relèvent effectivement pas de l'investissement et appuie la remarque des enseignantes sur le fait qu'un budget spécifique exceptionnel aurait peut-être pu être prévu initialement par la mairie compte tenu du caractère exceptionnel de la situation.

Mme VERLYCK annonce que, pour la prochaine rentrée, un Algeco sera installé dans l'école pour pallier le manque de place. L'ensemble des représentants de parents affirme qu'il faudrait prévoir plus d'un Algeco pour pallier la nouvelle augmentation possible des effectifs au vue des 83 logements prévus sur le secteur de l'école. **Le directeur, appuyé par l'ensemble du conseil d'école, renouvelle sa demande à la mairie de prévoir des concertations, pour tout ce qui touche aux gros travaux, en amont des prises de décision afin de coller le mieux possible aux besoins de l'équipe pédagogique. Les représentants de parents demandent à être associés, au moins à celle concernant l'acquisition et la mise en place de l'Algeco.**

10. « Sobriété énergétique » hiver 2022-2023, quels choix pour l'école ?

La mairie doit mettre en place les consignes nationales, les écoles seront donc chauffées à 19°C. La FCPE précise que c'est une recommandation mais pas une obligation. Les enseignants annoncent que cela ne devrait pas poser problème car à 25-30 dans les classes, les enfants n'auront pas froid. Les enseignantes de maternelle du bâtiment 2 signalent par ailleurs qu'il fait froid dans les toilettes.

11. Restauration scolaire

La FCPE souligne qu'elle a reçu de nombreuses plaintes sur le manque de nourriture à la cantine depuis le début année : « pas assez en quantité, morceau de pain limité... ». L'APIB précise qu'elle a également reçu des retours identiques des familles.

Mme MITROCIVH annonce qu'il n'y a pas de rationnement en pain, celui-ci est à volonté et que s'il y a des éléments de repas non consommés les enfants peuvent en demander. Elle précise néanmoins qu'il est vrai que le temps contraint des services (3 services s'enchaînent) ne permet pas toujours cette redistribution.

La FCPE et l'APIB s'associent dans la demande de pouvoir faire des visites « surprises » afin de vérifier, car il y a une différence notable entre le ressenti des enfants et les retours de la mairie.

12. Évaluations nationales CP & CE1

Les évaluations se sont déroulées sur le temps de classe. Les exercices à passation individuelle ont été pris en charge par Mme FRANÇOIS du RASED pour donner les meilleures conditions aux élèves. Tout s'est bien déroulé. Par la suite, chaque famille a été reçue individuellement par les enseignantes pour la remise des résultats.

13. Prise en charge des élèves à besoins particuliers (APC, RASED)

LE RASED se compose de la psychologue scolaire Mme GAGNOT, de 2 enseignants spécialisés : Mme FRANÇOIS (aide à dominante pédagogique) et Mr LAMBERT (aide à dominante rééducative).

L'aide pédagogique et rééducative se fait sur le temps scolaire, après information des parents. Pour une intervention du psychologue scolaire, une autorisation écrite des parents est obligatoire.

Mme FRANÇOIS intervient quotidiennement sur l'école et, comme demandé par l'inspection, ce sont les élèves de CP et de CE1 qui seront priorités dans la prise en charge de leurs difficultés.

Pour les élèves en difficulté « passagère » ou selon les besoins pédagogiques spécifiques, les enseignant(e)s mettent en place des Activités Pédagogiques Complémentaires. Celles-ci ont lieu sur le temps périscolaire (midi ou après la classe) et sont soumises à autorisation des parents.

14. Projets d'école, de classes, des représentants de parents d'élèves

Projet d'école / évaluation d'école :

L'école étant en évaluation cette année, le projet d'école est donc mis en suspens. Cette évaluation se compose d'une première phase d'autoévaluation suivie d'une phase d'évaluation externe menée par une équipe d'évaluateurs extérieurs à la circonscription. Cette équipe devrait être constitué, a minima, d'un inspecteur du 1^{er} degré, d'un(e) directeur/directrice d'école et d'un(e) conseiller/conseillère pédagogique. Aucun d'eux ne connaît normalement ni l'école, ni son environnement.

Une présentation orale des conclusions sera faite en fin d'année scolaire à l'équipe pédagogique ainsi qu'aux représentants de parents élus et un rapport d'évaluation complet sera remis à l'école ainsi qu'à Mme l'inspectrice et à Mr le maire.

Un nouveau projet d'école sera ensuite mis en place à partir des conclusions de cette évaluation d'école en 2023.

Projet de classes :

En maternelle, la thématique de l'année s'appuie sur le « voyage à travers le temps ». Les élèves et leurs enseignantes présenteront un spectacle sur ce thème à la fête des écoles, le 17 juin au stade.

En élémentaire, de nombreux projets de classe se mettent (ou vont se mettre en place) : travail sur l'environnement, séances de jeux coopératifs à la médiathèque, classe de neige (CM2a)...

Projet des représentants des parents d'élèves

L'APIB propose, jusqu'au début novembre, une opération « chocolats de Noël » afin de récolter des fonds pour les coopératives de l'école.

15. Photographie scolaire

Il n'y a pas encore de date de définie mais celle-ci aura très probablement lieu au printemps. Le directeur va se mettre en contact avec le photographe de l'an passé à ce sujet.

Les représentants de parents élus demandent s'il est possible de remettre en place la photo des fratries élémentaire-maternelle. Le directeur répond que cette possibilité va être étudiée avec l'équipe et le photographe.

16. Coopératives scolaires

Les comptes ont été présentés au conseil par les deux mandataires : Mmes MOUGEOT et PELLETIER. Ils sont consultables sur demande

L'ensemble des représentants de parents associé à l'ensemble de l'équipe pédagogique, demande à ce que Mr le Maire assiste au moins une fois par an à un conseil école afin de pouvoir échanger directement avec lui.

Le prochain conseil d'école est fixé au mardi 7 mars 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.